



ᐃᑕᑦᑲᐃᑦ ᐅᑦᑲᑦᑲᑦ
ᐅᑦᑲᑦᑲᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 | 867 975-5090 (1 855 449-8118) | contact@rcynu.ca | www.rcynu.ca/fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le 5 octobre 2017

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse annonce sa première enquête systémique officielle

L'enquête portera sur les services de santé mentale offerts aux jeunes par le gouvernement du Nunavut

Iqaluit (Nunavut) – Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a lancé aujourd'hui une enquête systémique officielle des services de santé mentale offerts par le gouvernement du Nunavut aux jeunes du territoire. C'est la première enquête de ce genre qu'effectue le bureau, et elle marque le début officiel de son programme de défense systémique.

« Dans le cadre de nos dossiers individuels, nous avons constaté les graves effets que le manque de services de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes peut avoir sur ces derniers, explique la représentante de l'enfance et de la jeunesse, Sherry McNeil-Mulak. Cette enquête nous donnera un portrait fidèle de la situation des enfants et des jeunes qui ont besoin de services de santé mentale dans notre territoire, et nous ferons des recommandations au gouvernement du Nunavut au sujet des améliorations nécessaires. »

Les enquêtes systémiques sont une composante essentielle du programme de défense systémique du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Les problèmes systémiques ont une incidence sur les droits de beaucoup d'enfants et de jeunes, ils sont susceptibles de persister si on ne s'y attaque pas, et ils nécessitent souvent la modification des lois, des politiques ou des services.

« Cet enjeu a été abordé par les jeunes dans les parlements jeunesse du Nunavut. Il est présent dans nos cas de défense des droits individuels, et le public nous en a parlé dans chacune des communautés que nous avons visitées, ajoute madame McNeil-Mulak. Le droit des enfants à recevoir des soins de santé adéquats, y compris en matière de santé mentale, est un droit fondamental cité dans les articles 24 et 39 de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies. En réalisant cette enquête, nous contribuons au maintien et au respect de ce droit. »

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a informé le ministère de la Santé de cette enquête, et le travail d'enquête s'amorcera incessamment. Dans le cadre de cette enquête, le bureau réalisera des entrevues avec des groupes d'intervenants, étudiera une documentation exhaustive et analysera toute l'information recueillie, pour ensuite formuler des recommandations concrètes à l'intention du gouvernement territorial. Le bureau estime qu'il faudra un an pour réaliser l'enquête.

Au sujet de la représentante : La représentante de l'enfance et de la jeunesse est une agente indépendante de l'Assemblée législative du Nunavut. Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse protège et promeut les droits des enfants et des jeunes du territoire. Nous parlons en leur nom dans le cadre d'enjeux qui les touchent et

veillons à ce que le gouvernement du Nunavut défende et fasse progresser leurs droits et intérêts. N'hésitez pas à visiter notre site web, au www.rcynu.ca/fr.

Pour en savoir plus :

Jessica Dewar

Outcrop Nunavut

[867.979.2194](tel:867.979.2194)

Jessica@outcrop.com

-###-